

CONSEIL MUNICIPAL LORIOI

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOI aura lieu le :

lundi 26 FEVRIER 2018 à 18h30
en mairie, salle du conseil

Ordre du jour :

	<u>Approbation du compte rendu précédent CM</u>	→	Monsieur le Maire
<i>information</i>	<u>Compte-rendu d'activité de la régie socio-culturelle</u>	→	Hanna FAURIEL Olivier VENET
<i>Délibération</i>	<u>Débat d'Orientation Budgétaire : budget général</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Subventions aux associations non sportives</u>	→	Isabelle JAUBERT
<i>Délibération</i>	<u>Subventions aux associations sportives</u>	→	Nicolas AUDEMARD
<i>Délibération</i>	<u>Marché de travaux : accessibilité JJ ROUSSEAU</u>	→	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>Cession lot ateliers relais : parc des crozes</u>	→	Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Terrains de tennis : demande de subvention Région</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Autorisations d'urbanisme : bâtiment relais des Blaches et patio MPT</u>	→	Catherine JACQUOT Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Remboursement frais de mission pour élu</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Police municipale / prime de fonction</u>	→	Pierre LESPETS
<i>Délibération</i>	<u>Demande de subvention pour cheminements doux</u>	→	Catherine JACQUOT Samuel MARTINS
<i>Délibération</i>	<u>Service prévention spécialisée : partenariat</u>	→	Isabelle JAUBERT
<i>Délibération</i>	<u>Budget annexe assainissement : assuietissement TVA</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Spectacle Anne ROUMANOFF</u>	→	Jérémy RIOU
<i>information</i>	<u>Compte-rendu d'activité de l'école de musique</u>	→	Hanna FAURIEL Loïc GUICHARD
<i>Information</i>	<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	→	

COMPTE RENDU DEFINITIF

Conseil municipal du 26 février 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2018.

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAÏA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Jérémy RIOU, Jacques MALSERT, Lionel SAGOT, Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Isabelle JAUBERT, Françoise BRUN, Béatrice REYMOND LEBRUN, Marie-Chantal KAPSA, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS, Estelle COURTIAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Thomas DUC, Mesdames Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Marie-Pierre MICHEL, Céline POURCHAILLE, Martine MARIN.

Absent : Christina REBOULET

A été élu secrétaire de séance : Yvette DILLE

Ordre du jour :

	<u>Approbation du compte rendu précédent CM</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>information</i>	<u>Compte-rendu d'activité de la régie socio-culturelle</u>	➔	Hanna FAURIEL Olivier VENET
<i>Délibération</i>	<u>Subventions aux associations non sportives</u>	➔	Isabelle JAUBERT
<i>Délibération</i>	<u>Subventions aux associations sportives</u>	➔	Nicolas AUDEMARD
<i>Délibération</i>	<u>Débat d'Orientation Budgétaire : budget général</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Marché de travaux : accessibilité JJ ROUSSEAU</u>	➔	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>Cession lot ateliers relais : parc des Crozes</u>	➔	Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Terrains de tennis : demande de subvention Région</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Autorisations d'urbanisme : bâtiment relais des Blaches et patio MPT</u>	➔	Catherine JACQUOT Jean-Pierre MACAK
<i>Délibération</i>	<u>Remboursement frais de mission pour élu</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Police municipale / prime de fonction</u>	➔	Pierre LESPETS

Délibération	<u>Demande de subvention pour cheminements doux</u>	➔	Catherine JACQUOT Samuel MARTINS
Délibération	<u>Service prévention spécialisée : partenariat</u>	➔	Isabelle JAUBERT
Délibération	<u>Budget annexe assainissement : assujettissement TVA</u>	➔	Monsieur le Maire
Délibération	<u>Spectacle Anne ROUMANOFF</u>	➔	Jérémy RIOU
information	<u>Compte-rendu d'activité de l'école de musique</u>	➔	Hanna FAURIEL Loïc GUICHARD
Information	<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>	➔	

Monsieur le Maire constate en début de séance la présence de 22 élus et 6 procurations.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40 .

Compte-rendu de la séance précédente

L'assemblée communale approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

Rapport d'activités de la régie socio-culturelle

Madame FAURIEL, adjointe au maire, Présidente de la régie socioculturelle, rappelle aux membres de l'assemblée les principales activités, de proximité, à caractère social et culturel, gérées par la régie : cinéma, lecture publique (médiathèque et alphabétisation), animation (moins de 13 ans et 13/17 ans).

Monsieur VENET, directeur, expose au conseil un bilan d'activités pour chaque secteur.

- Pour le cinéma, 18468 spectateurs au cours de l'année 2017 (en léger recul par rapport à 2016, année exceptionnelle). En 2017, le label jeune public a été décerné au cinéma déjà classé art et essai.

A noter également, le changement complet des fauteuils publics.

- Pour la médiathèque, l'assemblée prend connaissance de données chiffrées sur la fréquentation et l'évolution des dépenses.

A noter que depuis septembre 2017, existe un partenariat avec le département sur une offre numérique en ligne.

Nombre de prêts de documents en 2017 : 62.735.

- Pour le service animation moins de 13 ans, ce service gère l'ALSH (centre aéré), le périscolaire et le temps d'accueil périscolaire.

L'ALSH (mercredis et vacances) gère 275 enfants, le périscolaire (matin et soir) 304 enfants, le périscolaire du midi 302 enfants.

Les fréquentations annuelles sont en baisse depuis 2015.

- Pour le service animation des 13/17 ans : l'espace jeunes

En 2017, les actions de l'espace jeunes ont concerné 55 jeunes.

Ces jeunes fréquentent le foyer (accueil « libre ») et un accueil de loisirs (centre aéré les mercredis et les vacances).

En 2017, ce service a mis en place un CLAS (contrat d'accompagnement à la scolarité).

Monsieur MALSERT observe que ce rapport met notamment en évidence les contraintes d'économies budgétaires et espère que lesdites contraintes n'impliqueront pas des

renoncements liés à la qualité de service. Il note la nécessité d'une subvention communale satisfaisante en direction de cette régie.

Monsieur Le maire expose le choix fait par la commune d'un service de qualité et cite, pour exemple, le cas de la pause méridienne dont la qualité a été optimisée (collaboration régie/commune) et que le budget de fonctionnement est maintenu.

Conseil municipal des enfants

Monsieur Le maire informe l'assemblée du prix obtenu très récemment par le conseil municipal des enfants qui a participé au trophée éco-actions parrainé par l'association des maires.

Grâce à l'opération Smiley-Box, les enfants ont été récompensés par le premier prix démocratie jeunesse.

Monsieur Le maire félicite le conseil municipal d'enfants et remercie vivement Madame JAUBERT, la cheville ouvrière de cette opération ainsi que Cassie PICHON AUBRY qui a eu l'idée de la Smiley-Box.

L'intéressée, quant à elle, présente aux membres de l'assemblée un déroulé bref mais inoubliable séjour à Paris pour ces 4 enfants : visite du Sénat le matin, visite de l'Assemblée Nationale l'après-midi et remise du premier prix en présence du Président de l'Assemblée nationale Monsieur DE RUGY.

Objet : Subvention aux associations non sportives

Madame JAUBERT, adjointe au maire chargée des finances, présente à l'assemblée communale des propositions au montant des subventions susceptibles d'être allouées aux associations non sportives.

Invité à délibérer sur ces propositions et après avoir examiné au cas par cas, chaque demande, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2018, les subventions dont la liste est consultable en mairie.

Vote : pour : unanimité

Objet : Subventions aux associations sportives

Monsieur AUDEMARD, conseiller délégué chargé des associations sportives, présente à l'assemblée communale les propositions des subventions susceptibles d'être allouées aux associations sportives.

Invité à délibérer sur ces propositions et après avoir examiné au cas par cas, chaque demande, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer au titre de l'exercice budgétaire 2018, les subventions dont la liste est consultable en mairie.

Vote : pour : unanimité

Objet : Débat d'orientations budgétaires – année 2018

Monsieur Le maire rappelle aux membres de l'assemblée communale les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives à l'organisation d'un débat, au sein de l'assemblée, sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

L'assemblée communale prend connaissance d'éléments chiffrés nationaux devant être pris en compte dans les orientations ainsi que les modifications liées à l'application de la loi de finances.

Dans ce cadre notamment ont été évoquées les dotations d'Etat, la réforme de la taxe d'habitation, les contrats d'objectifs applicables aux principales collectivités, au plan local, Monsieur le maire a présenté les objectifs communaux en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement (emprunt, subvention...).

En matière de dépenses d'investissement, l'assemblée communale a également échangé sur les priorités et orientations raisonnables et raisonnées qu'il convient de fixer pour le budget communal.

Monsieur le maire expose, dans un premier temps à l'assemblée, une analyse des principaux éléments comptables et financiers de l'année 2017 (principales dépenses et recettes, baisse des dotations de l'Etat).

Dans un deuxième temps, le conseil prend connaissance des incidences de la loi de finances sur les budgets communaux (dotations, réforme de la taxe d'habitation, ...).

Dans un troisième temps, Monsieur le maire présente à l'assemblée les principales orientations du budget communal 2018 : réduire l'endettement, ne pas augmenter les taux communaux d'imposition, poursuivre un programme d'investissement raisonné et raisonnable, s'inscrire dans une réflexion globale intercommunale relative à la mutualisation des moyens et des équipements structurants, maîtriser les dépenses de fonctionnement (en faisant face aux baisses de dotations d'Etat, en maintenant un service public de qualité, en soutenant la vie associative, éducative, scolaire, culturelle...).

Monsieur MALSERT appelle l'attention des membres de l'assemblée, notamment sur deux éléments « forts ».

D'une part le fort développement démographique de la commune de Loriol engendre de fait de nouvelles charges (équipement, investissement).

D'autre part, il convient d'être particulièrement vigilant sur les « dégâts » induits par des recherches d'économies (contraintes budgétaires) au niveau des services rendus aux administrés.

Monsieur Le maire confirme que les contraintes financières sont fortes mais précise que l'équipe municipale mes tout en œuvre pour proposer un service public de qualité.

Suite à une interrogation de Monsieur MALSERT au sujet du projet de rapprochement de la structure de la régie socioculturelle avec les services communaux, Monsieur LESPETS et Monsieur Le maire précisent qu'il s'agit, en l'espèce, d'optimiser la gestion du service rendu en optimisant sa qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **INDIQUE** que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 a eu lieu au cours de la séance de ce jour.

Vote : pour : unanimité

**Objet : Mise en accessibilité et réfection de la toiture de l'école Jean-Jacques Rousseau
– Attribution marchés**

Monsieur David VIGUIER, Conseiller municipal délégué, rappelle la délibération n° 150/18-12-2017 du 18 décembre 2017 par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés pour les lots n° 1 (gros œuvre), 2 (étanchéité), 3 (serrurerie) et 9 (électricité-courants faibles) relatif aux travaux de mise en accessibilité et de réfection de la toiture de l'école Jean-Jacques Rousseau.

Il rappelle en outre que pour des raisons budgétaires, il a été décidé pour trois lots (4, 6 et 7) que l'autorisation pour la signature des marchés ferait l'objet d'une délibération ultérieure. Les attributaires desdits lots sont les suivants :

- Lot n°4 (plâtrerie-peinture) : SAS CAPPÀ
- Lot n°6 (Menuiserie-bois) : Menuiserie THEROND
- Lot n°7 (E.P.M.R.) : COPAS Ascenseurs.

Quant aux lots n°5 et 8, déclarés sans suite, une nouvelle consultation a été lancée le 30 janvier 2018. La date de réception a été fixée au 19 février 2018 et les offres ont été déposées.

Au terme de l'analyse, effectuée sur la base des critères suivants : valeur technique pondérée à 60% et prix pondéré à 40%, les offres classées premières sont :

- Lot n° 5 (carrelage-sols) :
- Lot n° 8 (plomberie-sanitaire-ventilation) :

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** les termes énoncés ci-dessus de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 4 (plâtrerie-peinture) : SAS CAPPÀ pour un montant de 18 835 € HT
 - Lot n° 5 (carrelage-sols) : entreprise Jean BERTHIER pour un montant de 17 748 € HT
 - Lot n° 6 (menuiserie-bois) : Menuiserie THEROND pour un montant de 31 555 € HT
 - Lot n° 7 (E.P.M.R.) : COPAS Ascenseurs, pour un montant de 19 998 € HT
 - Lot n° 8 (plomberie-sanitaire-ventilation) : ASGTS pour un montant de 27 048,20 € HT

Vote : pour : unanimité

**Objet : Cession Local communal des Crozes, Impasse du Midi
Cadastré sections ZH 205p
Entreprise MATRIG**

Monsieur Jean-Pierre MACAK, adjoint au maire, présente aux membres de l'assemblée communale le projet de cession du local communal des Crozes (environ 550m²) et de son terrain attenant cadastré section ZH 205p d'une superficie environ 1 285 m²

Une offre d'achat, sur ledit bien, est présentée par l'entreprise MATRIG représentée par Monsieur MATRICON.

Le prix de cession présenté est fixé à 275 000€ pour le local (d'environ 550m²) et le terrain attenant d'une superficie d'environ 1 285 m².

Une offre d'achat, sur ledit bien, est présentée par l'entreprise MATRIG représentée par Monsieur MATRICON.

L'assemblée communale est invitée à valider cette offre d'achat.
Après en avoir délibéré, et vu l'avis de France Domaine, le Conseil Municipal :

- . **SE DECLARE FAVORABLE** à la proposition présentée
- . **DECIDE** la cession, à la société MATRIG représentée par Monsieur MATRICON, du local communal et de la parcelle cadastrée section ZH 205p, au prix de 275 000 € net vendeur
- . **NOTE** que la recette correspondante sera imputée au budget annexe – bâtiment accueil.

Vote : pour : unanimité

Objet : terrain de tennis demande de subvention Région

Monsieur Claude AURIAS, Maire, indique la nécessité de réaliser des travaux de rénovation des courts de tennis 1, 2 et 3 situés dans l'enceinte du Parc Gaillard (Maison pour Tous).

Ces courts construits il y a environ 40 ans, présentent de grosses imperfections rendant leur utilisation très difficile .En effet, sur ces courts on peut constater une désagrégation des gravillons du béton poreux, une mauvaise planéité ainsi que du colmatage par la peinture.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par les services techniques de la commune.

DEPENSES	Montant (HT)
Rénovation courts de tennis n° 1, 2 et 3	57 400
Total	57 400
RECETTES	
Subvention Région (30%)	17 220
Fédération Française de Tennis (20%)	11 480
Participation communale	28 700
Total	57 400

Vote : pour : unanimité

Objet : autorisations d'urbanisme : bâtiment zone des blaches et patio MPT

Madame JACQUOT, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, informe l'assemblée communale de la décision de procéder prochainement :

- à la signature de la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'aménagement du patio de la Maison Pour Tous.
- A la réfection de la façade du bâtiment de la zone des Blaches

Le Conseil municipal :

.AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les travaux d'aménagement du patio de la Maison Pour Tous et de réfection de la façade du bâtiment de la zone des Blaches.

Vote : pour : unanimité

Objet : Remboursement frais de mission pour élu

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une proposition de prise en charge financière par la commune, des frais de transport engagés par Madame JAUBERT, adjointe au maire chargée des fêtes, de la prévention spécialisée jeunesse et citoyenneté, du conseil municipal des enfants.

Les frais engagés par Madame JAUBERT correspondent à un déplacement (transport et hébergement) de 3 élus (Messieurs Pierre MAIA, Claude AURIAS et Madame JAUBERT) et de 4 enfants les 20 et 21 février 2018 et sont d'un montant de 612,50 €uros.
Ces déplacements correspondent à la remise des prix de la 27^{ème} édition du concours des Trophées Eco Actions, la ville de Loriol est lauréate de ce concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (Mme JAUBERT ne participe pas au vote) :

- **ACCEPTE** la proposition présentée,
- **DECIDE** le remboursement à Madame JAUBERT les frais de transport d'un montant de 612,50 €uros.

Vote : pour : unanimité

Objet : Police municipale : prime de fonction

Monsieur LESPETS, Premier-adjoint, rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n°087 en date du 08/07/2011 portant décision du dispositif applicable aux primes de fonction applicable au dit service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** l'application, à compter du 01/03/2018 du dispositif suivant :

Taux maximum applicables à chaque grade :

- chef de service = 30% du traitement brut mensuel de base
- agents de police municipale = 20% du traitement brut mensuel de base

Modulation desdits taux, en fonction des critères :

- management/encadrement
- exercice des fonctions de policier municipal
- manière de servir

- **NOTE** que les attributions individuelles demandées demeurent de la compétence de Monsieur Le maire.

Vote : pour : unanimité

Objet : Subvention DISPL 2018 – Développement d’infrastructures en faveur de la mobilité

Monsieur Le maire, rappelle aux membres de l’assemblée l’orientation prise en début de mandat, relative à l’aménagement de cheminements piétons en centre-ville.

Il s’agit de favoriser les continuités piétonnes dans le centre et à partir des parkings de report, de valoriser l’espace de promenade le long du canal et de créer une signalétique claire. Par ailleurs, en lien avec la transformation de l’ancienne caserne en pôle médico-commercial et logements, il s’agit d’aménager ce passage pour permettre aux piétons et aux cyclistes de relier le cœur historique.

Dans le cadre de ces aménagements, Monsieur le Maire propose de solliciter un financement, d’une part auprès de l’Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l’Investissement Public Local (DSIPL) 2018, et d’autre part auprès du conseil Régional et présente le plan de financement de l’opération défini comme suit :

DEPENSES	Montant (HT)
Aménagement cheminements piétons centre-ville	145 610
Aménagement passage / canal des moulins/ commerces futurs	151 940
Total	297 550
RECETTES	
Subvention Région (53.94%)	160 485
DISPL 2018	74 387
Participation communale	62 678
Total	297 550

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de présenter le dossier précité et de solliciter auprès des services de l’Etat, au titre de la DSIPL 2018, l’octroi d’une subvention à hauteur de 25% du cout de l’opération.
- **DECIDE** de présenter le dossier précité et de solliciter auprès de la Région, l’octroi d’une subvention à hauteur de 53.94% du cout de l’opération.

Vote : pour : unanimité

Objet : Prévention spécialisée – convention de partenariat

Madame JAUBERT, adjointe au maire chargée de la prévention spécialisée rappelle aux membres de l’assemblée communale le partenariat conclu avec le conseil départemental de la Drôme en matière de prévention spécialisée et rappelle le dispositif applicable depuis l’année 2016 : les zones prioritaires des contrats de ville étant désormais ciblées par le département qui a décidé de financer deux postes (35.000 € par ETP) dans le quartier « cœur de Loriol » (défini par le contrat de ville).

Il est proposé à l’assemblée communale de signer avec le département de la Drôme le renouvellement de la convention de partenariat.

.Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**SE DECLARE** favorable à la proposition présentée par l’adjointe référente

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer avec le conseil départemental de la Drôme la convention de partenariat 2018 relative au dispositif de prévention spécialisée.

Vote : pour : unanimité

Objet : Budget annexe assainissement : assujettissement TVA

Monsieur le Maire rappelle le régime de TVA applicable au budget assainissement : la collectivité bénéficie de la procédure de transfert des droits à déduction qui lui permet de récupérer, via son délégataire, la TVA supportée au titre des investissements (sur présentation des factures acquittées) sur les biens mis à disposition de ce dernier.

Le décret 2015-1763 du 24 décembre 2015 supprime ce mécanisme pour toute nouvelle délégation de service public conclue à compter du 1^{er} janvier 2016 et instaure le principe d'un budget hors taxe.

Par suite, le service doit être assujetti à la TVA. Le budget annexe assainissement sera un budget hors taxe, la TVA sera gérée par le comptable sur des comptes de classe 4. L'ordonnateur s'inscrira dans ce dispositif par le biais de déclarations périodiques auprès des services fiscaux.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'assujettir à la TVA le budget assainissement à compter du 1^{er} mars 2018, conformément à la procédure sus exposée.

Vote : pour : unanimité

**Objet : spectacle salle J.CLEMENT
Anne ROUMANOFF**

Monsieur RIOU, conseiller municipal délégué, expose à l'assemblée une demande de mise à disposition de la salle polyvalente Jean CLEMENT en vue d'organiser, le samedi 19 mai 2018 un spectacle de l'artiste Anne ROUMANOFF.

Cette demande est présentée par la société Média Spectacles, aidée dans sa mission par le Hand Ball Club de LORIOU.

Monsieur RIOU propose que la salle polyvalente Jean CLEMENT (ainsi que les chaises) soit mise à disposition moyennant un tarif de location de 2.500 euros et une caution de 1.525 euros.

Invité à délibérer sur ce point, le Conseil municipal :

- **DECIDE** de répondre favorablement à la demande de mise à disposition de la salle polyvalente Jean CLEMENT le 19 mai 2018 à l'occasion du spectacle d'Anne ROUMANOFF,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer avec la société Média Spectacles une convention d'occupation précaire aux conditions sus énoncées spécifiques à ce spectacle.
- **DECIDE** que le Hand Ball Club de LORIOU, association locale partenaire de ce spectacle, sera attributaire d'une subvention d'un montant de 2.000 euros,
- **CONSIDERE** que l'organisateur s'acquittera directement auprès du SDIS des frais liés à la surveillance et à la sécurité incendie.

Vote : pour : unanimité

Rapport d'activités de l'école de musique

Madame FAURIEL, adjointe au maire, Présidente de l'école de musique intercommunale Livron-Loriol, rappelle à l'assemblée que cette école est un syndicat intercommunal à vocation unique fondée en 2008 par les villes de Loriol et Livron.

C'est un établissement public conventionné avec le département de la Drôme. Ledit syndicat exerce les missions suivantes :

- Enseignement musical de l'éveil à la fin du second cycle
- Accompagnement des pratiques en amateurs
- Participation à l'élaboration d'une offre culturelle sur le territoire
- Education artistique et culturelle
- Actions de diffusion, participation à la vie locale.

Monsieur GUICHARD, directeur de la structure, expose à l'assemblée les éléments essentiels de l'activité de l'école au cours de l'année 2017 : fréquentation, événements de l'année, budget, bilan des actions, rayonnement.

Monsieur MALSERT interroge le maire sur la situation du personnel de l'école de musique notamment sur le passage à temps plein du directeur.

Monsieur Le maire rappelle que toutes les décisions qui concernent l'école de musique doivent être prises d'un commun accord avec la commune de Livron. Il rappelle par ailleurs la clef de répartition de la participation de chaque commune à l'école de musique : 60 % pour Livron et 40 % pour Loriol. La réflexion sur le personnel doit également être partagée.

Monsieur LESPETS précise que l'école de musique est gérée par un SIVU et qu'il appartient au CA du SIVU de débattre ces questions, ce n'est pas le lieu, ici, ce soir. En outre, le maire ne siège pas au CA du SIVU.

Monsieur Le maire note que les élus de Loriol soutiennent le directeur de l'école de musique et que l'on ne peut pas faire marche arrière sur les engagements pris dans le cadre de la répartition convenue entre les deux communes. Encore une fois, il tient à remercier l'engagement du directeur de l'école de musique et à fêter cette année les 10 ans de l'école !

Monsieur MALSERT regrette que certaines questions soient éludées : « cacher cette misère que je ne saurais voir ! », et reprend le fil de son propos en insistant sur la dimension humaine, qu'elle doit être prise en compte. Il faut poser la question du temps plein du poste de directeur au maire de Livron.

Monsieur Le maire note que la position de Loriol est très claire et qu'une concertation va avoir lieu avec la commune de Livron.

Monsieur MALSERT note pour sa part qu'une décision claire doit être prise.

Monsieur LESPETS insiste sur le fait que le directeur a interrogé les élus et qu'une réponse lui sera faite. L'arbitrage n'a pas encore été rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 22 heures 30.

Le Maire,